

MÉMOIRE
préparé à l'intention
de la Commission des transports et de
l'environnement dans le cadre de la
Consultation sur la cible de réduction
d'émissions de gaz à effet de serre
du Québec à l'horizon 2020

Présenté par le Conseil de l'industrie forestière du Québec

Octobre 2009

PRÉFACE

L'industrie forestière au Québec

Avec ses quelque 230 usines de sciage, 47 usines de pâtes, papiers et cartons et 24 usines de panneaux, l'industrie forestière est au cœur du développement économique et social des régions du Québec. De fait, au-delà de 200 municipalités québécoises ont comme assise économique prédominante l'industrie de la transformation du bois et celle des pâtes et papiers dont près d'une centaine en dépendent à 100 %. L'ensemble du secteur forestier génère environ 190 000 emplois directs, indirects et induits. Les emplois directs et indirects engendrent des salaires de plus de 2,6 milliards de dollars.

L'activité de l'industrie forestière de première transformation représente 2,8 % du produit intérieur brut (PIB) québécois. Bon an mal an, ses exportations totalisent plus de 9,6 milliards de dollars. L'industrie forestière est un moteur de développement économique ainsi qu'une source de retombées diverses dans les milieux où elle est présente. Elle agit en tant que partenaire dans de nombreuses initiatives touchant la mise en valeur des diverses ressources du milieu forestier.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. Il est appelé à représenter les entreprises de sciage résineux et feuillu, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux œuvrant au Québec. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles.

Le Conseil œuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

TABLE DES MATIÈRES

POINTS SAILLANTS	i
PRÉFACE.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 PROFIL ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	
2.1 Importance économique de l'industrie forestière québécoise	3
2.2 Main d'œuvre	4
2.3 Production / Exportations / Investissements.....	5
2.4 Comportements anticipés des marchés.....	8
2.5 Les défis à venir	10
3.0 LES EFFORTS PASSÉS ET LE POTENTIEL DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'INDUSTRIE PAPETIÈRE	
3.1 Bilan des émissions et prévisions.....	12
3.2 Potentiel de réduction des gaz à effet de serre dans l'industrie forestière.....	14
4.0 LES ENJEUX ESSENTIELS À L'ÉTABLISSEMENT DES CIBLES SECTORIELLES	
4.1 Équité dans la répartition du fardeau	18
4.2 Redevance sur les carburants : attention à la double taxation...	19
4.3 Dédoublément de la réglementation.....	19
4.4 Les coûts de la mise en œuvre	20
5.0 LA FORÊT ET SES PRODUITS : UNE PARTIE DE LA SOLUTION.....	21

6.0	CONJUGUER ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT : UNE CIBLE RÉALISTE ET À LA HAUTEUR DE NOTRE CAPACITÉ DE PAYER	
6.1	Une vision d'ensemble est nécessaire	26
6.2	Changements technologiques, réglementation et hydroélectricité.....	27
6.3	Une cible par étape et adaptée à l'évolution de la connaissance	27
7.0	CONCLUSION	29

1.0 INTRODUCTION

Au début d'octobre, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp, annonçait la présente consultation et rendait disponible le document utilisé comme base de réflexion et de discussion : *Le Québec et les changements climatiques, quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*

C'est avec beaucoup d'intérêt que les membres du CIFQ en ont pris connaissance, puisqu'ils se sentent interpellés par le défi des changements climatiques et désirent participer à la réduction des gaz à effet de serre. Ce processus suscite cependant une certaine déception en raison d'une contribution avortée des secteurs industriels à son élaboration. En effet, bien que des discussions aient été entreprises pour évaluer le potentiel de réduction de gaz à effet de serre des principaux secteurs industriels, le processus n'a pas été poursuivi, au profit, semble-t-il, d'une modélisation macroéconomique dont les hypothèses de départ sont inconnues des représentants de l'industrie forestière.

Or, comme probablement pour les autres secteurs industriels, cette approche laisse les entreprises du secteur forestier dans une incertitude complète quant aux impacts réels qu'entraînera la mise en œuvre d'un plan d'action. Celui-ci affectera, sans aucun doute, leur compétitivité à des degrés plus ou moins sévères selon la cible retenue. Un processus participatif aurait aussi permis de nous éclairer sur l'approche du gouvernement quant à la répartition du fardeau entre les secteurs d'activités, mais également entre les différents secteurs industriels. La récente histoire nous incite à la prudence. En effet, le transfert du fardeau d'un secteur en croissance comme celui des sables bitumineux sur les entreprises manufacturières canadiennes nous a appris que la notion d'équité peut avoir de multiples définitions.

Ce présent mémoire, déposé dans le cadre de la présente consultation, va au-delà des strictes préoccupations de la Commission quant à l'établissement de la cible de réduction des gaz à effet de serre du Québec. Il évoque certains enjeux auxquels

l'industrie forestière doit faire face et qui feront l'objet de discussions lors de l'établissement des cibles sectoriels.

Dans les prochaines pages, nous tenterons de dresser un portrait de l'industrie forestière et de son potentiel de réduction. Nous aborderons également les enjeux réglementaires, tant au niveau provincial que fédéral. Si l'industrie forestière contribue aux émissions de gaz à effet de serre, elle fait également partie de la solution dans la recherche de réductions. Nous aborderons donc des enjeux importants que sont la neutralité des émissions de la biomasse ainsi que la séquestration du carbone dans la forêt et les produits du bois. Finalement, les membres du Conseil partageront leur vision quant à l'établissement de la cible du Québec.

2.0 PROFIL ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce n'est plus un secret pour personne, l'industrie forestière connaît des difficultés importantes. Pour certains, le secteur papetier est sans avenir et les nouvelles technologies de l'information auront tôt fait de le réduire à une peau de chagrin. De son côté, le secteur des produits du bois a vu ses parts de marché réduites en raison d'une perte de compétitivité importante et est aussi victime d'une crise économique dont il sera difficile de se relever.

Malgré que certains de ces constats soient en partie vrais, l'industrie forestière est toujours et demeurera un pilier de l'économie des régions. C'est pourquoi nous avons jugé utile de présenter un bref portrait économique, mais surtout ses perspectives d'avenir au moment où plusieurs fermetures d'usine se concrétisent. Ces bouleversements auront définitivement des répercussions sur les émissions nettes de gaz à effet de serre de ce secteur industriel.

2.1 Importance économique de l'industrie forestière québécoise

Le Québec compte 47 fabriques de pâtes et papiers, près de 300 scieries, usines de rabotage et de bardeaux et près de 1 714 entreprises dédiées à l'aménagement forestier. L'industrie forestière s'impose donc comme l'un des principaux piliers du développement économique régional. Au-delà de 200 communautés tirent d'ailleurs l'essentiel de leurs revenus de l'industrie forestière. Les régions forestières les plus importantes sont, en ordre décroissant, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. La contribution de cette industrie se fait même sentir au centre-ville de Montréal; ville considérée comme métropole papetière mondiale grâce à la dizaine de sièges sociaux qu'elle regroupe.

Tableau 2.1 Répartition des usines papetières au Québec

Région	Nb. d'usines	Localités
Abitibi-Témiscamingue	2	Amos, Témiscaming
Bas Saint-Laurent	4	Cabano, Matane (2), Rivière-du-Loup
Chaudière-Appalaches	1	Breakeyville
Côte-Nord	1	Baie-Comeau
Estrie	5	Bromptonville, East-Angus (2), Lennoxville, Windsor
Lanaudière	1	Crabtree
Laurentides	2	Lachute, Saint-Jérôme
Mauricie/Bois-Francs	12	Cap-de-la-Madeleine (1), Drummondville (2), Grand-Mère, Kingsey Falls (4), La Tuque, Louiseville, Trois-Rivières (2)
Montérégie	2	Candiac, Chambly
Montréal	3	Ville LaSalle, Montréal (2)
Outaouais	4	Gatineau (2), Masson, Thurso
Québec	6	Beaupré, Clermont, Québec (2), Pont-Rouge, Portneuf
Saguenay – Lac-Saint-Jean	4	Alma, Dolbeau, Saguenay, Saint-Félicien
TOTAL	47	37 localités

2.2 Main d'œuvre

L'industrie forestière procure directement du travail à 60 000 Québécois, ce qui représente 12,9 % des emplois manufacturiers. En 2007, ces travailleurs se sont partagés une masse salariale de 2,6 milliards de dollars, soit 12,9 % du total des salaires offerts par l'ensemble du secteur manufacturier du Québec. Enfin, plus de 130 000 autres emplois indirects et induits sont issus de l'industrie forestière.

Tableau 2.2 : Emplois dans l'industrie québécoise des produits forestiers

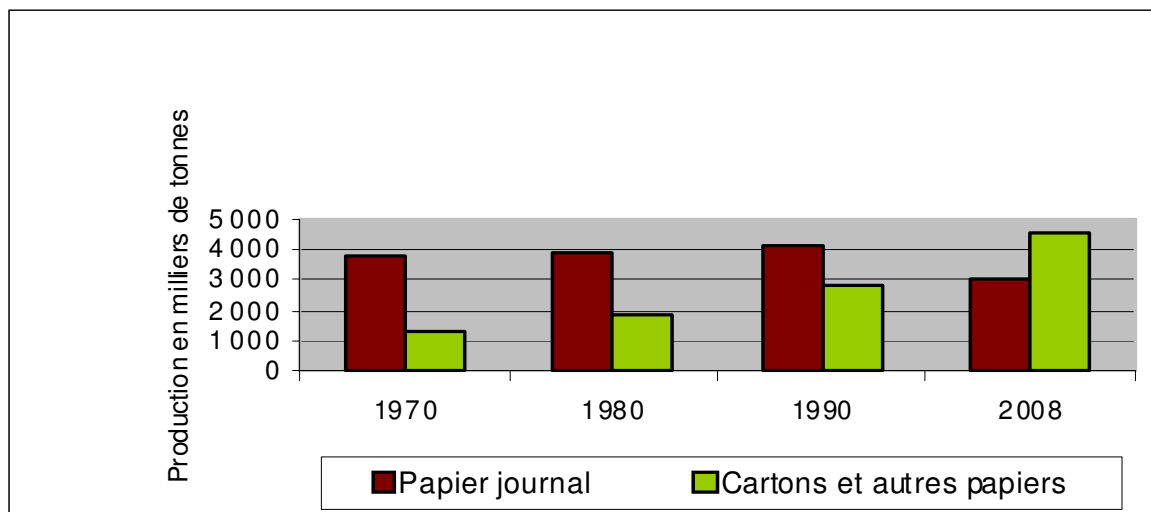
	1990	1998	2007
Papetier	44 278	30 380	27 370
Bois d'œuvre	26 699	40 077	36 662
Total – Produits forestiers québécois	70 977	70 450	64 032
Total – Manufacturier québécois	510 970	530 877	495 908
Rapport – Produits forestiers / manufacturier (%)	13,9 %	13,3 %	12,9 %

2.3 Production / Exportations / Investissements

2.3.1 Secteur papetier

En 2008, les papetières québécoises ont produit plus de 8,6 millions de tonnes métriques de pâtes et papiers. Même si la proportion de papier journal par rapport à l'ensemble de la production papetière ne cesse de diminuer (le papier journal occupait 44 % de l'ensemble de la production en 1993 par rapport à 35 % en 2008), il s'agit encore, avec 3 millions de tonnes métriques, du principal produit papetier québécois. Les papiers d'impression et d'écriture occupent le deuxième rang en ce qui a trait à la quantité produite, avec 2,9 millions de tonnes métriques en 2007. Cette catégorie de papiers ne cesse de prendre de l'ampleur en raison de l'apparition de nouveaux produits de qualité visant à répondre aux besoins croissants et diversifiés de la clientèle. De plus, il s'agit pour l'industrie papetière québécoise d'une excellente occasion de mettre en valeur la qualité exceptionnelle de sa fibre d'épinette noire. La production de cartons s'est, quant à elle, chiffrée à 4,5 million de tonnes métriques en 2008, tandis que les pâtes commerciales ont atteint 1,1 million de tonne métrique. La production québécoise de pâtes et papiers représentait 2 % des produits papetiers fabriqués dans le monde en 2007 et 20,4 % du papier journal exporté à l'échelle internationale.

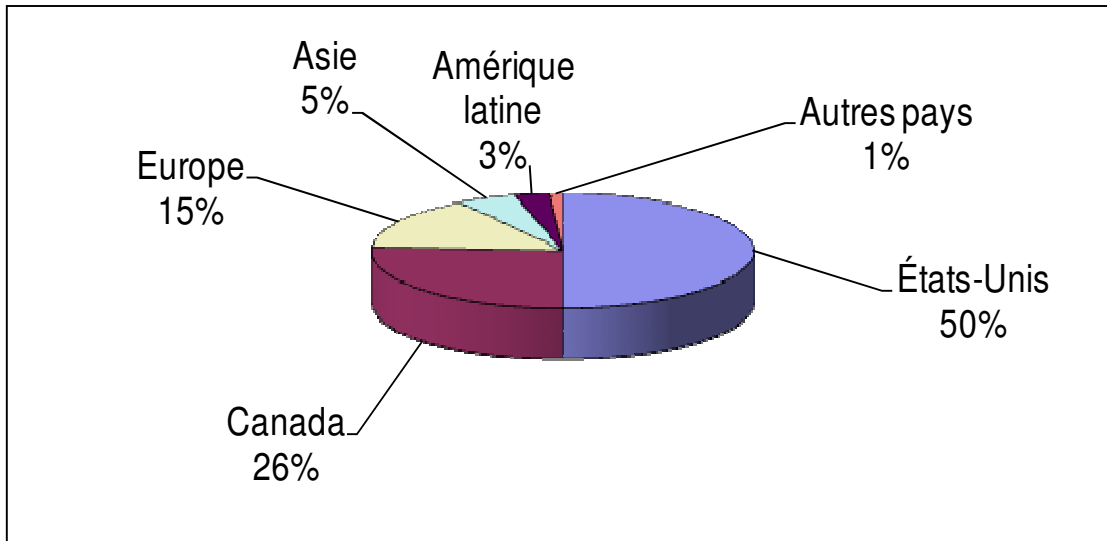
Figure 2.1 Évolution de la production québécoise



Source : Conseil des produits des pâtes et papiers (CPPP)

Des 6,9 millions de tonnes de pâtes et papiers livrées par les papetières québécoises, 26 % étaient destinées au Canada, 50 % aux États-Unis, 15 % à l'Europe, 5 % à l'Asie, 3 % à l'Amérique latine et 1 % à d'autres pays.

Figure 2.2 : Destinations des livraisons papetières québécoises en 2007



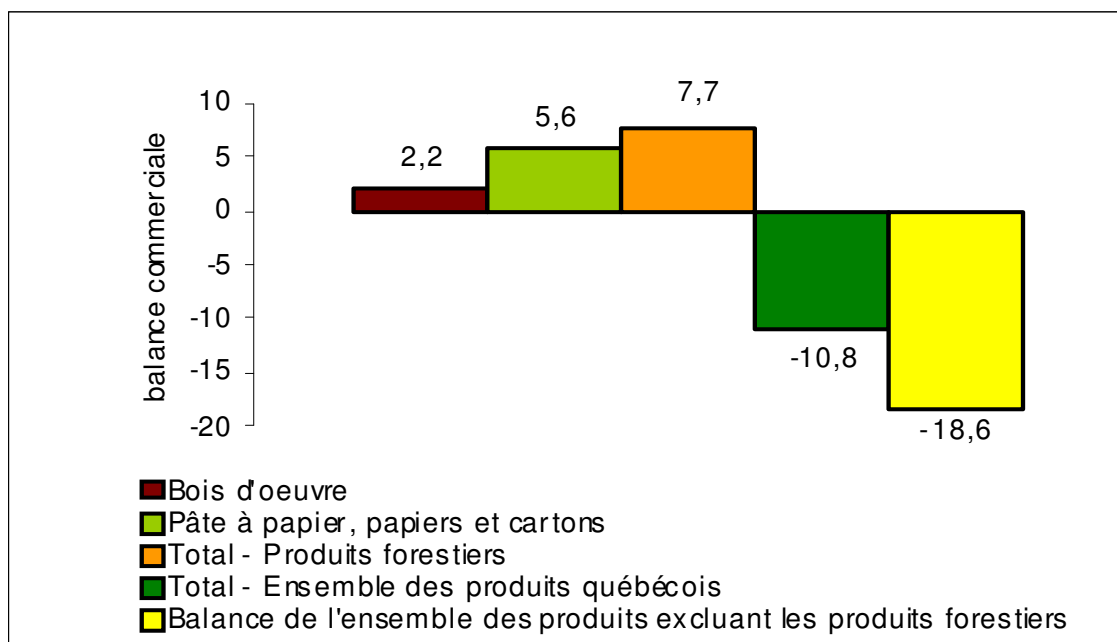
Source : Conseil des produits des pâtes et papiers (CPPP)

En 2008, la valeur des livraisons de pâtes et papiers a représenté près de 10 milliards de dollars. En 2007, grâce à ses exportations, l'industrie papetière québécoise a permis l'injection de 5,6 milliards de dollars dans l'économie québécoise en provenance de l'étranger.

Au cours de la période 2005-2008, l'industrie québécoise des pâtes et papiers a effectué des investissements en immobilisation d'une valeur de 1,3 milliard de dollars. De plus, ses frais de réparation ont totalisé 1,2 milliard de dollars en quatre ans (2005-2008), soit une moyenne de 310 millions de dollars par année.

Une partie importante des achats de biens et équipements, de contrats d'entretien, de transport, de fabrication et d'usinage de pièces et de services de toutes sortes auxquels l'industrie papetière fait appel (ingénieurs conseils, spécialistes en environnement, informaticiens, avocats, banquiers ...) se fait à proximité des usines, c'est-à-dire en régions.

Figure 2.3 : Balance commerciale des produits forestiers du Québec 2007



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

2.3.2 Secteur du sciage et de l'aménagement forestier

En 2008, les scieries et les usines de rabotage et de bardeaux du Québec ont produit 11,7 millions de m³ de bois d'œuvre résineux et 672 000 m³ de bois d'œuvre feuillus alors que la valeur des livraisons de bois de sciage a atteint 6,5 milliards de dollars. Des 12,7 millions de m³ de bois d'œuvre livré, 62 % étaient destinés au Canada, 36 % aux États-Unis et 2 % outre-mer.

En immobilisations et réparations, le secteur de la fabrication de produits en bois a investi 508 millions de dollars en 2008. Depuis 2004, plus de 1,9 milliard de dollars ont été consacré à ce type de dépenses. En 2007, par le biais de ses exportations, l'industrie du sciage a injecté dans l'économie du Québec 2,2 milliards de dollars.

En 2008, le secteur de l'aménagement forestier a pour sa part affecté 38 millions de dollars à ses immobilisations et réparations. Depuis 2004, 234 millions de dollars ont ainsi été investis.

2.4 Comportements anticipés des marchés

2.4.1 Secteur papetier

Selon le dernier annuaire des produits forestiers de la Food Agriculture Organisation (FAO) publié en 2009, la production mondiale de papiers et cartons devrait dépasser les 390 millions de tonnes en 2009 et connaître une croissance équivalente à l'économie mondiale en général. Le taux de croissance annuel moyen s'est élevé à 2,5 % de 2003 à 2007. Toutefois, en Amérique du Nord, région qui montre une très forte maturité dans l'utilisation de certains produits, la production de papiers et cartons pour la même période s'est accrue en moyenne de 2 % annuellement.

La catégorie des papiers d'impression et d'écriture est celle qui, mondialement, a connu la plus forte croissance de la demande au cours des 25 dernières années. Le taux annuel de croissance était de 4,5 % entre 1985 et 1997. Par la suite et jusqu'en 2003, il s'est maintenu aux environs de 3,4 %. La production mondiale passant de 52,5 millions de tonnes en 1985 à 113,6 millions en 2007, limitant cependant sa croissance annuelle à 2 % entre 2003 et 2007.

La demande mondiale de papier journal quant à elle a atteint 38,8 millions de tonnes en 2007. Toujours selon le dernier rapport de la FAO, la demande mondiale a poursuivi sa croissance à un rythme annuel de 2,3 % au cours de la période 2003-2007. Le marché nord-américain du papier journal est cependant excessivement mature, il a connu une décroissance de 3,7 % de 2003 à 2007.

Selon RISI, firme spécialisée en information dans le secteur forestier, la demande pour les papiers graphiques, qui cumule les papiers d'impression, d'écriture et le papier journal, connaîtra en 2008 et 2009 des baisses importantes qui avoisineront les 30 % en Amérique du Nord. Au cours de la prochaine décennie, la demande pour ces papiers devrait continuer de décroître de près de 10 %, alors que dans d'autres régions comme l'Asie, elle connaîtra une très forte croissance. L'évolution des technologies de communication et l'expansion rapide des médias électroniques ont entraîné des modifications comportementales qui se répercutent directement sur certaines utilisations traditionnelles des produits papetiers.

Malgré cela, d'autres produits du papier connaissent des marchés plus favorables, tels ceux des papiers d'impression et d'écriture, des papiers domestiques et hygiéniques ainsi que les papiers et cartons d'emballage dont la croissance devrait atteindre un peu plus de 1 % par année entre 2010 et 2020. De plus, de nouveaux produits utilisant la matière ligneuse sont en développement, tant du côté des papiers et cartons que des matériaux composites; déjà on leur prédit un avenir prometteur.

En somme, malgré une croissance de la demande en papiers et cartons au niveau mondial, l'Amérique du Nord a connu et connaîtra une diminution de la demande en papier journal. Les autres papiers et cartons d'emballage devraient connaître une faible croissance au sortir de la récession.

Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses usines papetières aient dû fermer leurs portes au Québec comme partout ailleurs en Amérique du Nord. Il est fort probable que d'autres fermetures surviennent. L'amélioration de la compétitivité des usines québécoises, qui connaissent les coûts d'approvisionnement en fibre parmi les plus élevés en Amérique du Nord et même dans le monde, est essentielle à la survie de l'industrie forestière.

2.4.2 Secteur du sciage

2.4.2.1 Bois d'œuvre et des panneaux dérivés

En ce qui a trait aux produits du bois dans la construction, leur consommation mondiale a été touchée par des facteurs démographiques et économiques défavorables. En effet, la demande de logements a connu une augmentation appréciable au cours des années, particulièrement aux États-Unis avant que ne s'installe la crise économique que nous connaissons. La reprise tarde cruellement alors que nos exportations sont taxées à la frontière. Conséquemment, nous observons une baisse de production de près de 50 % depuis 2007. Bien que les diminutions de mises en chantier soient maintenant stabilisées, la majorité des économistes ne prévoit pas d'améliorations significatives dans le marché de la

construction domiciliaire américaine, principal indicateur pour ces produits, avant 2011. Malgré tout, l'équilibre entre l'offre et la demande de bois devrait se maintenir à long terme.

2.5 Les défis à venir

Malgré le dynamisme dont elle fait preuve, l'industrie forestière du Québec n'en demeure pas moins à un tournant de son histoire. Les entreprises doivent viser la performance à tous les niveaux de leurs activités et adapter leurs produits en fonction des marchés. Elles doivent aussi déployer de nouvelles stratégies afin de composer avec des réalités changeantes et continuer de s'affirmer sur la scène internationale.

Certains atouts traditionnels de l'industrie se sont en effet effrités au fil des ans. À titre d'exemple, le bois produit dans le sud des États-Unis peut aujourd'hui aisément livrer compétition à la fibre québécoise, pourtant de qualité inégalée pour la fabrication des pâtes et papiers. Désormais, le même type de concurrence provient aussi de certaines espèces d'arbres à croissance rapide que l'on retrouve dans les pays semi-tropicaux et tropicaux. D'autre part, au fil des ans, les papetières du Québec ont vu disparaître leur avantage concurrentiel en matière d'énergie hydroélectrique. Nombreux sont les concurrents qui, maintenant, paient leur énergie moins cher. À cela, s'ajoute une hausse vertigineuse des coûts pour le bois que les entreprises récoltent en forêt publique, et des taxes sur les exportations de bois d'œuvre vers les États-Unis.

Face à ce contexte, les entreprises forestières québécoises doivent absolument continuer d'améliorer leur rentabilité pour pouvoir attirer des capitaux qui leur permettront de continuer à se moderniser et à préserver leur part du marché. L'industrie se trouve donc dans une situation paradoxale : elle requiert de grandes quantités de capitaux, mais elle offre, du moins à ce jour, peu de rendement aux investisseurs. Il ne faut donc pas se surprendre si l'intérêt de la communauté financière est la plupart du temps lié à l'aspect cyclique du secteur des produits forestiers et donc actuellement totalement absente.

La poursuite du développement de la filière des produits à valeur ajoutée permettra aux industriels de profiter des occasions d'affaires qui ne manqueront pas de se présenter sur les marchés mondiaux. Toutefois, les producteurs devront respecter les exigences environnementales de leurs clients étrangers. L'industrie a d'ailleurs tout intérêt à prendre les devants dans ce domaine et à utiliser la ressource forestière conformément aux critères les plus rigoureux de développement durable.

L'industrie du bois d'œuvre devra également élargir la gamme d'essences utilisées et s'approvisionner à d'autres sources. De plus, elle devra optimiser l'utilisation des sous-produits des industries de transformation et augmenter celle des résidus de matière ligneuse générés par l'activité urbaine.

D'ailleurs, les entreprises, dont le bilan le permettait, se sont tournées vers les programmes gouvernementaux d'études de faisabilité et de soutien à l'investissement, si bien qu'il y aurait en ce moment entre 600 et 700 projets de modernisation, d'innovation et de développement, le tout avec le soutien technique d'organismes de recherche, tel FPInnovations, le CERFO et les diverses équipes de recherche universitaires.

3.0 Les efforts passés et le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie papetière

3.1 Bilan des émissions et prévisions

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. La demande énergétique représente quelque 15 à 25 % des coûts de production des usines. Les usines papetières ont donc besoin d'énergie, de beaucoup d'énergie dans leurs procédés de transformation de la fibre de bois en papier. Outre les grandes quantités d'énergie électrique qu'il lui faut pour faire fonctionner ses équipements (près de 17 TWh), l'industrie papetière a aussi des besoins énormes d'énergie thermique tout au long du procédé de fabrication et, surtout, au séchage du papier sur les machines. Les usines de pâtes et papiers du Québec produisent la vapeur qui leur est nécessaire dans des chaudières industrielles de très grande capacité. Les trois principaux combustibles utilisés à cet effet sont le mazout, le gaz naturel et la biomasse. Cette dernière source comprend principalement les liqueurs résiduelles de cuissons de copeaux, ainsi que les écorces et autres résidus ou sous-produits issus des procédés de transformation des usines papetières et de scieries.

Traditionnellement, cette énergie était majoritairement fournie par les produits pétroliers. Les dérivés du pétrole (principalement le mazout lourd) représentaient d'ailleurs près des deux tiers des achats d'énergie de l'industrie en 1970. Or, l'instabilité du coût du mazout, l'augmentation significative des tarifs d'hydroélectricité depuis les quinze dernières années, l'entrée en vigueur de normes environnementales de plus en plus strictes, la disponibilité accrue du gaz naturel et la reconnaissance du potentiel énergétique de la biomasse ont amené les entreprises à explorer de nouvelles sources d'approvisionnement en vapeur et en électricité. Ces changements ont entraîné une réduction importante du mazout dans la consommation totale des papetières. Ainsi, le mazout ne comble plus actuellement qu'environ 10 % des besoins énergétiques de l'industrie et a été remplacé dans une très large part par la biomasse.

Un premier pas important a été franchi au début des années 80 lorsque plusieurs usines utilisant des procédés chimiques, grands consommateurs d'énergie thermique, se sont converties au procédé thermomécanique utilisant davantage d'électricité. L'utilisation accrue de la biomasse pour générer la vapeur nécessaire aux séchoirs et aux raffineurs s'est également généralisée. Des piles d'écorce (auparavant enfouies) et des liqueurs résiduares de cuisson des copeaux provenant des procédés chimiques toujours en usage remplacent maintenant de plus en plus le mazout et le gaz naturel dans les centrales thermiques des usines. La combustion de la biomasse et des liqueurs résiduares, encore marginale en 1970, comble aujourd'hui près de 40 % des besoins énergétiques des entreprises.

D'ailleurs, comme le démontre le tableau ci-bas, l'industrie papetière québécoise a réduit de près de 41 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Ces excellents résultats proviennent principalement d'une utilisation accrue de la biomasse et des mesures d'économie d'énergie dans les procédés de fabrication.

Tableau 3.1 : Émissions de GES du secteur pâtes et papiers

Année	1990	1994	1998	2002	2004	2005	2006
Biomasse (en Tonnes éq. CO ₂)	5 769 296	6 791 975	7 327 213	8 053 079	7 660 350	7 169 950	6 587 281
Excluant la biomasse (en Tonnes éq. CO ₂)	4 574 883	4 176 891	3 954 705	3 582 989	3 663 506	3 337 000	2 707 281
Total	10 344 180	10 968 866	11 281 919	11 636 068	11 323 856	10 506 950	9 294 562
<i>Excluant la biomasse Variation p/r à 1990</i>		- 9 %	- 14 %	- 22 %	- 20 %	- 27 %	- 41%
Production (en milliers de Tonnes)	7 717	8 687	9 486	9 993	10 185	10 063	9 803
<i>Production Variation p/r à 1990</i>		13 %	23 %	29 %	32 %	30 %	27 %
<i>Émission de GES (en tonne)/tonne de production</i>	0,59	0,48	0,42	0,36	0,36	0,33	0,28

Sources : MDDEP 2009 (données de GES) et CIFQ (données de production)

À la lumière de ces chiffres, il est aisé de comprendre l'importance pour l'industrie forestière de la reconnaissance d'abord des actions passées, mais aussi de la neutralité du carbone provenant de la combustion de la biomasse. Cette question, abondamment discutée tant au plan international qu'entre les membres du Western Climate Initiative (WCI), a déjà fait l'objet de nombreux arguments aussi bien favorables que défavorables. Bien que cette neutralité soulève encore une polémique au sein des membres du WCI, notamment en raison de la longue période que requiert le cycle de séquestration du carbone en relation avec les objectifs de moyen terme (2020), la communauté internationale par la voix de l'Intergouvernemental Panel on Climate change (IPCC) a déjà reconnu le principe de neutralité.

Les membres du CIFQ ne désirent pas ici relancer ce débat relativement technique, mais attendent du gouvernement du Québec un engagement clair pour la reconnaissance de la neutralité des émissions de carbone provenant de la combustion de la biomasse récoltée de façon durable. Cette condition est essentielle à la reconnaissance des efforts passés de l'industrie mais également à ses réductions futures.

Ils appuient également l'utilisation de l'année 1990 à titre de référence et demandent que les réductions atteintes depuis, par leurs entreprises, soient pleinement reconnues dans la réglementation à venir.

3.2 Potentiel de réduction des gaz à effet de serre dans l'industrie forestière

3.2.1 Potentiel de réduction dans les procédés papetiers

Se présenter devant cette Commission en annonçant que l'industrie papetière pourrait encore réduire ses émissions de GES peut paraître bien naïf à certains ou nous positionner défavorablement en vue de la négociation imminente des plafonds sectoriels. Cependant, la raison en est tout autre; par cet énoncé, l'industrie reconnaît la nécessité d'agir. Elle désire le faire de manière responsable et dans la mesure de sa capacité financière.

Malgré les fortes réductions de GES déjà faites, l'industrie forestière possède encore un certain potentiel de réduction des GES. En effet, l'adoption d'une approche systémique axée sur les procédés de fabrication actuels pourrait entraîner des économies d'énergie. Ainsi, les initiatives visant à accroître l'efficacité énergétique et la consommation de biomasse représentent des options d'importance cruciale. À ce chapitre, la cogénération est considérée comme l'une des possibilités pour améliorer l'efficacité énergétique des papeteries. Toutefois, la disponibilité de la biomasse à un coût compétitif demeure un enjeu majeur.

De nouvelles percées techniques, notamment dans les domaines de la gazéification et de la méthanisation permettront peut-être de poursuivre l'amélioration à la fois de la performance énergétique des usines et celle de leur bilan environnemental. En effet, avec ces technologies actuellement en déploiement en Amérique du Nord, il est possible de transformer en combustible, non seulement de la biomasse forestière, mais également des résidus agricoles et urbains.

Au cours de la dernière année, le CIFQ a fait réaliser une étude par FPInnovations institut de recherche, notamment spécialisé dans les pâtes et papiers, visant à évaluer le potentiel de différents scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre des usines papeteries et d'en estimer les coûts. L'étude s'est concentrée sur les usines de plus grande capacité. Sur la base des émissions de 2005, les conclusions sont les suivantes :

- Pour les 27 fabriques de pâtes et papiers produisant plus de 100 000 tonnes et totalisant des émissions de 2,3 Mt de CO₂ équivalent, les coûts pour réduire de 15 % (un peu plus de 300 000 tonnes) dépassent les 70 M\$. Ceci équivaut à un coût par tonne de CO₂ de 233 \$.
- Pour obtenir des réductions de 30 % de ces mêmes 27 usines, c'est environ 220 M\$ qu'il faudrait dépenser; soit un coût par tonne CO₂ de 315 \$. Cela impliquerait des transformations majeures pour 11 usines.
- Finalement, un scénario extrême et purement théorique de réduction de 75 % des émissions de ces usines impliquerait des investissements estimés à 12 milliards de dollars. L'hypothèse à la base de cette estimation est de

remplacer ces 27 usines par deux nouvelles usines Kraft et six nouvelles usines de pâte mécanique.

Ces résultats viennent confirmer ceux d'une étude réalisée en 2000 basée sur l'utilisation de la méthode du pincement. Cette étude avait permis de déterminer les besoins énergétiques minimum théoriques des différents types de procédés de fabrication de la pâte et du papier. Une actualisation¹ des résultats de cette étude montre que, pour l'ensemble des usines, des investissements de près de 90 M \$ seraient nécessaires pour atteindre des réductions de 300 000 tonnes de GES. Ces résultats nous amènent également à conclure que les réductions à faibles coûts ont été réalisées et que les coûts marginaux des prochaines réductions seront très élevés dans l'industrie papetière. De plus, le potentiel de réduction des usines est directement lié au type de procédé de fabrication.

La fermeture des usines : un enjeu sectoriel de premier plan

Sur la base des émissions de 2005 utilisée dans l'étude du potentiel de réduction (FPInnovations), nous estimons que les fermetures déjà annoncées par l'industrie papetière entraîneront des réductions supplémentaires d'émissions de près de 350 000 tonnes de GES sur une base annuelle. De plus, selon les prévisions de RISI énoncées précédemment, une baisse additionnelle d'environ 10 % de la demande de papier journal est attendue à l'horizon 2020. Des fermetures supplémentaires peuvent donc être envisagées si la position concurrentielle de l'industrie forestière québécoise n'est pas améliorée.

Cette considération est essentielle dans l'établissement de la cible de plafonnement sectorielle des pâtes et papiers. Selon les membres du CIFQ, il faudrait même envisager que les permis d'émissions, à l'horizon 2020, d'installations fermées demeurent la propriété de l'entreprise et qu'elle puisse en disposer sur le marché ou à des fins de conformité en contre partie d'un engagement d'investissement au moins équivalent dans ses autres usines.

¹ Considérant les réductions faites depuis 1990 et en ajustant les coûts à l'inflation.

3.2.2 *Le potentiel de réduction dans l'industrie du bois*

Les résultats de l'étude de 2000 précédemment citée sont en lien direct avec la consommation énergétique de ce secteur, ses émissions atmosphériques et ses procédés de fabrication. Le niveau de réduction possible des émissions y est atteint beaucoup plus rapidement que dans le secteur des pâtes et papiers. En effet, le potentiel de réduction n'augmente que de 1,7 % pour un investissement de base 14 fois plus élevé.

Ce secteur n'est d'ailleurs pas visé par le système de plafonnement et d'échange prévu à l'intention exclusive des grands émetteurs finaux. Cependant, le seuil de déclaration fixé dans le cadre du WCI à 10 000 tonnes, pourrait dépendant de l'inclusion ou non des émissions provenant de la combustion de la biomasse, entraîner des coûts importants et inutiles. **Les membres du CIFQ demandent donc au gouvernement que les émissions provenant de la biomasse soient clairement exclues du seuil de déclaration fixé à 10 000 tonnes.**

4.0 Les enjeux essentiels à l'établissement des cibles sectoriels

4.1 Équité dans la répartition du fardeau

L'équité dans la répartition du fardeau soulève questionnement, incertitude et crainte auprès des membres du Conseil. Questionnement quant aux éléments qui seront retenus lors des négociations sectorielles : la reconnaissance des réductions passées sera-t-elle pleine et entière, les entreprises papetières pourraient-elles devoir assumer une part des réductions d'autres secteurs en croissance ou qui se disent incapables de réduire davantage? Incertitude quant aux coûts globaux de la mise en œuvre du système de plafonnement. Comment l'industrie sera-t-elle en mesure de poursuivre ses efforts, alors qu'elle a déjà atteint des réductions de près de 41 % entre 1990 et 2006, et que le coût des réductions à venir s'annonce élevé, que la demande de certains de ses produits est en décroissance et que la reprise économique s'annonce lente?

Finalement, la crainte que malgré la diminution globale des émissions de 7,1 % de l'ensemble de l'industrie québécoise entre 1990 et 2006, celle-ci aura à assumer la plus grande part du fardeau. Les prévisions de revenus du gouvernement associés à la vente de droits d'émission et à la hausse de la redevance n'ont rien pour nous rassurer. En effet, en prenant pour hypothèses que le secteur papetier représente près de 10 % des émissions industrielles et que ses opérations forestières ajoutées au transport de ses produits, représenteront une part significative des redevances sur les hydrocarbures, la facture dans le scénario -20 % pourrait facilement dépasser les 125 M\$ pour l'année 2020 seulement. Le cumulatif d'un tel scénario est étourdissant voire totalement démotivant pour une industrie qui cumule des pertes se chiffrant présentement en centaines de millions de dollars annuellement.

Pour que l'industrie papetière québécoise demeure compétitive, il faut que les conditions de marché dans les différentes juridictions soient semblables ou équivalentes. Dans le cas contraire, il y aura déplacement de la production sans aucune réduction des émissions, mais de nombreuses pertes d'emplois pour la Québec.

4.2 Redevance sur les carburants : attention à la double taxation

Le document de consultation fait état de l'augmentation de la redevance sur les carburants et combustibles fossiles comme moyen d'atteindre les objectifs de réduction dans les thèmes « accroître l'efficacité énergétique dans le secteur du transport » et dans celui « accroître l'efficacité énergétique du chauffage des bâtiments ». On peut en déduire, malgré que ce ne soit pas clairement mentionné, que la portion des redevances qui est actuellement versée pour les combustibles fossiles utilisés par l'industrie à des fins de combustion serait éliminée. En 2007, le CIFQ avait d'ailleurs souligné que cette redevance, qui peut être un outil adéquat pour le secteur des transports, représente une taxe supplémentaire qui n'a rien pour améliorer la compétitivité de l'industrie forestière. Nous rappelions alors que c'est plus de 10 M\$ que l'industrie verse annuellement au Fonds vert, alors que d'autres ministères cherchent à assurer l'avenir de l'industrie.

La position du CIFQ à cet égard est claire; advenant la coexistence de ces deux instruments économiques, les industries qui deviendront assujetties au système de plafonnement et d'échange devraient être exemptées du paiement de la taxe sur le carbone pour les carburants utilisés pour la combustion.

4.3 Dédoublage de la réglementation

Le spectre d'une double réglementation (fédérale et provinciale) est aussi un objet majeur de préoccupation pour l'industrie. Sur toutes les tribunes où ce fut possible et nécessaire de le faire, le CIFQ a répété qu'il fallait absolument éviter la double réglementation.

Nos préoccupations à cet égard sont fondées. Pendant que le Québec, membre du WCI, élabore à ce titre une cible de réduction pour 2020, de son côté, le gouvernement canadien travaille à une nouvelle approche qui reconduira probablement la cible générale de réduction de 20 % pour 2020 par rapport à 2006, tel qu'il l'avait déjà annoncée en 2007 dans le cadre de son plan d'action « Prendre le virage ».

Si aucune entente n'intervient entre les paliers fédéral et provincial, les entreprises visées, dont celles du secteur des pâtes et papiers, devront faire face à deux obligations réglementaires; un non-sens. **Les membres du CIFQ le répètent encore, ces coûts sont inutiles et contre-productifs.**

4.4 Les coûts de la mise en œuvre

Il faut savoir que la mise en œuvre du système de plafonnement et d'échange a un coût en soi. Au-delà des coûts annoncés dans le document de consultation pour l'achat des droits d'émission, il y a aussi ceux touchant la mise en œuvre du système de plafonnement et d'échange. Or, le document de consultation est muet sur les dépenses qu'encourront les entreprises pour notamment rencontrer leurs obligations de déclaration des émissions de GES (évaluation, validation et vérification de ces émissions), pour leur participation au marché d'échange auxquels s'ajouteront les frais d'administration et de gestion du système. D'ailleurs, il serait souhaitable que les règles de déclaration des émissions soient simplifiées et que la biomasse soit exclue des seuils. Cette façon de faire réduirait significativement les coûts pour les entreprises. Mentionnons qu'un récent rapport du Fraser Institute intitulé « Canadian Provincial Investment Climate, 2008 Report », conclut que le Québec est parmi les pires provinces au Canada en terme de climat d'investissement. Ce rapport se base sur les différentes politiques publiques, en analysant sept éléments, dont la charge fiscale des entreprises et le fardeau réglementaire.

Le document de consultation met l'emphase sur les revenus associés à la vente des droits d'émissions et/ou à la hausse des redevances sur les carburants et les combustibles dont bénéficiera le gouvernement. Cependant, que sait-on des autres coûts et du réel impact économique pour le Québec? **Pour le CIFQ, il est impératif que le gouvernement documente ces questions.**

5.0 La forêt et ses produits : une partie de la solution

Le document de consultation met principalement l'accent sur les cibles de réduction des GES, les coûts de mise en œuvre et les instruments économiques que le gouvernement entend mettre en place pour l'atteindre. Les participants sont toutefois, aussi, invités à faire part des initiatives qui permettraient d'atteindre la cible privilégiée. Les membres du CIFQ profitent donc de cette occasion pour encourager le gouvernement à maximiser la séquestration du carbone dans les forêts ainsi que dans les produits du bois et à s'engager concrètement dans une politique d'utilisation des produits issus de la forêt.

Ils sont convaincus qu'une augmentation du captage du carbone par la forêt et de son stockage par des produits forestiers durables doit faire partie des moyens pour réduire les émissions nettes de GES pour le Québec. Parallèlement à la présente consultation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR) travaille à la préparation de sa « Stratégie d'aménagement durable des forêts ». Dans le cadre de ce projet de stratégie, le MNR a identifié cinq grands défis dont un concerne directement le rôle de la forêt dans la lutte aux changements climatiques. Il se libelle comme suit :

« Une forêt et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent ».

Il est donc clair que même à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, il existe une reconnaissance de ce rôle primordial que peut jouer la forêt.

La forêt : un immense puits de carbone

Bien qu'à l'échelle mondiale, le bilan de carbone des forêts aménagées soit considéré « neutre », il est reconnu que l'ajout de nouvelles superficies forestières en production peut contribuer significativement à la captation du carbone.

Le Consortium de recherche sur la forêt boréale piloté par l'Université du Québec à Chicoutimi a largement documenté les abondantes superficies qui pourraient être mises à contribution pour la création de puits de carbone. Ces superficies, anciennement forestières, sont devenues improductives suite à des perturbations à répétition. De plus, certains prédisent une augmentation de la fréquence de ce genre de perturbation, laissant croire à l'accroissement de telles superficies improductives si rien n'est fait.

Ce vaste territoire qu'offre le Québec pourrait donc très certainement être mis à contribution pour augmenter significativement la quantité de puits de carbone. Pensons à ces landes forestières demeurées improductives et aussi aux nombreux territoires laissés en « friches » particulièrement en terres privées. D'ailleurs à ce sujet, le gouvernement fédéral a mis sur pieds un programme d'aide à la remise en production de ces friches au début des années 2000. Cependant, le Québec est la seule province qui n'a pas pu en bénéficier car les promoteurs se butaient constamment à la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Pourtant, si ces superficies sont aujourd'hui laissées en friches, c'est sans doute que leur potentiel agricole n'est pas au rendez-vous.

Le CIFQ croit fermement qu'un grand chantier nécessitant l'implication de tous les acteurs concernés, devrait faire partie des priorités du gouvernement pour reboiser ces nombreux territoires forestiers publics et privés et pour accroître, au moyen de l'aménagement de la forêt, le carbone séquestré.

L'accomplissement d'un tel chantier ne permettrait pas seulement de créer de nouveaux puits de carbone réduisant du même coup les émissions nettes de GES du Québec, mais il permettrait également de remettre rapidement au travail des forestiers que la crise a condamné au chômage. Une solution probablement plus avantageuse que d'acheter des crédits à l'étranger.

Le bois : un matériau noble

L'utilisation accrue du bois fait indéniablement partie des solutions qui s'offrent pour réduire ses émissions de GES. C'est d'ailleurs le principal message de la toute nouvelle « Coalition bois Québec » et c'est le virage qu'a entrepris plusieurs pays européens.

Selon nous, le bois doit être considéré comme le matériau de l'avenir. L'ensemble des partenaires de la Coalition bois Québec dans leur énoncé de vision indique d'ailleurs que :

« L'utilisation du bois ne laisse en effet qu'une faible empreinte environnementale de par la nature même des procédés de fabrication des produits du bois. En outre, l'emploi du bois dans des produits comme les maisons, les bâtiments commerciaux et les meubles a pour effet de soustraire des quantités importantes de CO₂ de l'atmosphère et de le piéger pour une longue durée, réduisant ainsi le réchauffement planétaire.

L'examen du bilan environnemental du bois, dans une analyse de cycle de vie pour la construction de bâtiments, confirme les avantages de ce matériau au point de vue de la séquestration du CO₂, mais également au chapitre du rejet de polluants dans l'air et dans l'eau, de l'utilisation des ressources et de la génération de déchets solides pouvant être recyclés.

À ces éléments s'ajoutent d'autres considérations importantes pour l'industrie québécoise et l'économie du Québec. Le développement de la filière bois, et plus particulièrement des produits à valeur ajoutée, est une occasion d'acquérir une expertise qui ouvrira de nouveaux marchés aux producteurs québécois. Il serait possible également de compenser ainsi en partie les pertes d'emplois subies dans la première transformation. Enfin, l'utilisation du bois dans de tels produits contribuera à réduire la dépendance des producteurs québécois envers le marché américain ».

Outre la Coalition bois Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a également publié en mai 2008 une « Stratégie d'utilisation du bois dans la

construction au Québec ». Cette stratégie représente selon ce Ministère une composante importante de leur stratégie de lutte contre les GES. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à privilégier l'utilisation du bois dans les projets de construction et de rénovation des édifices publics. Le plus important reste maintenant à faire, soit de mettre en place les moyens pour y arriver.

Les membres du CIFQ croient que le gouvernement devrait inclure des objectifs d'utilisation du bois dans les bâtiments publics pour contribuer « aux efforts planétaires pour rendre l'économie mondiale plus verte » et aussi pour « limiter les répercussions sur l'économie et les finances publiques du Québec ». Une augmentation significative de l'utilisation des produits du bois permettrait de renforcer ce secteur économique primordial à plusieurs régions du Québec.

La biomasse : une énergie propre

L'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie alternative au mazout pour le chauffage des bâtiments et pour l'alimentation des procédés de production des industries est le seul rôle que les forêts se voient attribuer dans le document de consultation pour l'atteinte d'une cible de réduction de GES.

Il va de soit que le CIFQ est favorable au développement de cette filière énergétique (la biomasse), mais dans une approche intégrée de développement de l'ensemble du secteur forestier. Les différentes composantes de l'ensemble du secteur forestier sont intimement liées et le Québec (secteur public et privé) doit se définir une vision d'avenir. La tenure publique de 90 % des forêts québécoises peut favoriser une optimisation des retombées socio-économiques des activités reliées au développement des ressources forestières. L'ajout de nouveaux débouchés pour une partie de la matière ligneuse qui ne trouve actuellement pas preneur peut s'avérer une opportunité pour améliorer l'utilisation optimale des forêts. À titre d'exemple, la restauration d'une partie des forêts feuillues pourrait générer plusieurs millions de tonnes de biomasse annuellement, biomasse pouvant alimenter la filière énergétique et réduire d'autant le recours aux combustibles fossiles.

Cependant, pour développer cette filière de la biomasse, il faut que celle-ci soit disponible à un coût abordable. Le grand chantier de remise en production des territoires improductifs pour produire plus de bois tel que proposé par le CIFQ, pourrait très certainement contribuer à rendre disponible de nouveaux volumes pour le développement de cette filière énergétique. Ceci est d'autant plus vrai pour les superficies près des centres urbains, à proximité de la demande. Ainsi, sans avoir comme objectif de vouloir imiter par exemple la France qui consacre pratiquement les deux tiers de sa production ligueuse à cette filière énergétique, le Québec pourrait optimiser l'utilisation de cette ressource pour améliorer encore davantage sa production d'énergie verte et réduire sa dépendance envers les énergies fossiles. Cette filière, créatrice de nouveaux emplois permettrait aussi de consolider les emplois du secteur forestier.

6.0 Conjuguer économie et environnement : une cible réaliste et à la hauteur de notre capacité de payer

6.1 Une vision d'ensemble est nécessaire

L'analyse macroéconomique présentée dans le document de consultation donne une image très parcellaire des impacts économiques et ne permet pas de l'intégrer au paysage économique général du Québec dans la prochaine décennie. Les Québécois sont maintenant informés, au moins partiellement, que la crise que nous connaissons laissera des séquelles importantes dont il sera difficile de se relever. L'État est d'ailleurs déjà à la recherche des moyens qui pourront lui permettre de rétablir l'équilibre dans les finances publiques alors qu'il connaîtra des augmentations de dépenses importantes dans la santé notamment, mais probablement au service de la dette également.

En bout de ligne, il n'y a que les consommateurs et payeurs de taxes, les entreprises inclusivement, qui devront assumer la totalité de ces coûts alors qu'ils sont pourtant reconnus comme les plus taxés en Amérique du Nord. Si la vente de droits d'émission et la hausse de la redevance sur les carburants et combustibles qui procureront des revenus de l'ordre de 4,2 milliards de dollars sur neuf ans (de 2012 à 2020) dans le scénario de - 10 % et pouvant atteindre 15,3 milliards de dollars dans le scénario de - 20 %, sont des revenus pour le gouvernement, elles représentent toutefois des dépenses supplémentaires pour les ménages et les entreprises qui s'ajouteront à une liste déjà bien longue. Pour le secteur industriel, cela s'ajoutera aux coûts de mesures environnementales annoncées, notamment les investissements découlant du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, les redevances sur l'eau, etc.*

Bien sûr, le Québec doit faire sa juste part, mais pour établir sa cible, une vision d'ensemble s'impose. Cette perspective doit être ajoutée aux nombreux arguments énoncés dans le document de consultation quant aux coûts élevés des réductions québécoises.

6.2 Changements technologiques, réglementation et hydroélectricité

Périodiquement, de nouvelles informations viennent s'ajouter aux connaissances touchant les GES. Le champ des connaissances à cet égard est encore fragmentaire et en constante évolution. En somme, la compréhension de demain sera bien différente de celle d'aujourd'hui. Un exemple récent, un article² remet en question la contribution des cheptels de bétail domestique; leur contribution aux émissions estimée à 18 %, pourrait être de 51 %. Il n'y a qu'à regarder le chemin parcouru en 10 ou 20 ans de recherche et de développement scientifique, depuis que les changements climatiques sont pris au sérieux, pas une journée ne passe sans que les médias n'annoncent une nouvelle découverte.

Des capitaux énormes sont investis afin de trouver des technologies plus « vertes ». Le potentiel de réduction des émissions de certains changements technologiques connus voire à venir sera majeur. L'horizon 2020 ne nous permet d'ailleurs pas d'en voir toute la portée. Le secteur des transports est un bon exemple de transformation qui entraînera des réductions drastiques des émissions. Il est vrai qu'il est difficile d'anticiper les réductions qui pourront résulter de nouvelles initiatives, la transformation de l'économie est cependant en marche et le gouvernement devra occuper activement les champs de l'éducation et de la réglementation. En effet, certaines décisions gouvernementales pourraient accélérer les réductions en provenance de certains changements technologiques connus et à venir.

Enfin, selon les membres du CIFQ, les exportations d'hydroélectricité qui permettent d'importantes réductions d'émissions de GES dans les juridictions limitrophes, devraient également être inscrites au bilan du Québec afin d'en réduire le fardeau.

6.3 Une cible par étape et adaptée à l'évolution de la connaissance

La prudence devrait guider notre approche en proposant une cible raisonnablement accessible et en adéquation avec le profil des émissions québécoises. La fourchette de 10 - 12 %, même si elle ne semble pas rejoindre les aspirations de certains de

² Robert Goodland et Jeff Anhang, *Worldwacht*, novembre-décembre 2009.

nos politiciens, apparaît nettement plus en ligne avec les moyens du Québec. Le CIFQ suggère qu'elle soit revue dans quelques années, soit une fois qu'une analyse approfondie des potentiels et des coûts de réductions des différents secteurs aura été complétée.

Une telle approche aurait probablement aussi le mérite de donner un signal clair au gouvernement fédéral, qui travaille de son côté sur l'établissement d'une cible canadienne, quant au fardeau que le Québec est en mesure de porter. D'ailleurs, le Québec, on se souviendra, réclamait une cible territoriale en lien avec son économie plutôt que de se voir transférer une partie significative du fardeau albertain supposément au nom de l'équité.

7.0 CONCLUSION

Malgré toutes les incertitudes engendrées par la présente démarche, les membres du CIFQ réitèrent leur support à la volonté d'agir du gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ils se disent ouverts à contribuer de façon responsable à cet effort collectif dans la mesure de leurs capacités technologiques et financières. L'utilisation de la biomasse comme source énergétique, l'émergence de biocombustibles à base de biomasse forestière, l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de fabrication, la séquestration du carbone par la forêt et une plus grande utilisation des produits du bois dans les constructions, sont autant de voies par lesquelles le secteur forestier peut encore contribuer à la réduction de GES au Québec.

L'industrie forestière tient à rappeler son apport significatif aux réductions faites au Québec depuis 1990. En effet, sous une réduction globale de 7,1 % des émissions du secteur industriel, le secteur papetier a effectué à lui seul des réductions de 41 % de ses émissions de GES. La reconnaissance de cette contribution est essentielle d'autant plus que les réductions à venir se feront à un coût supérieur à celles déjà réalisées.

La mise en œuvre des mesures qui permettront d'atteindre la cible qui sera bientôt retenue par le gouvernement et l'encadrement réglementaire qu'elles impliquent sont certes une source de préoccupation pour les membres du CIFQ. À ce chapitre, l'application d'une double réglementation, fédérale et provinciale, doit absolument être évitée.

Finalement, les membres du Conseil lancent au gouvernement un appel à la prudence face aux risques de la surenchère des cibles de réduction. En effet, comme le mentionne le document de consultation, le Québec se classe parmi les meilleurs du WCI et même dans la bonne moyenne des pays européens quant à ses émissions per capita et qu'en conséquence, ses coûts de réduction seront parmi les plus élevés. Une vision d'ensemble des finances publiques du Québec est aussi

nécessaire afin de prendre en compte les dépenses auxquelles les contribuables québécois auront à faire face dans un avenir rapproché.